

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire font figure "d'incapables majeurs" en RSE

Publié le 19/01/16 - 18h05 - HOSPIMEDIA

Si historiquement les grandes initiatives sociales viennent du secteur associatif, les temps changent. À l'heure où la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) gagne ses lettres de noblesse avec l'industrie, l'économie sociale et solidaire a toujours une carte à jouer, encore faut-il qu'elle se saisisse de cette opportunité.

Avec le déploiement ces dernières années des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les grands groupes du Cac 40 en particulier se sont appropriés certaines valeurs du monde associatif sans que ce dernier s'en inquiète. Certes, des initiatives en matière environnementale ; de gouvernance ; de partenariat social ou de ressources humaines (RH) ont pu être développées par certaines structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) mais rares sont celles qui ont mis en place une vraie démarche RSE, de RSA (pour association) ou RSO (pour organisation). C'est le constat dressé à la tribune de la journée d'étude organisée par le Groupement national des directeurs généraux d'association du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA), vendredi 15 janvier.

Nés pour faire de la RSE

"Porter la RSE dans ses gènes comme c'est le cas du monde associatif, ne suffit pas pour avoir un vrai comportement de responsabilité sociétale, cela nécessite d'être réfléchi et de suivre une démarche rigoureuse", a insisté Michel Capron, professeur des universités émérite, université Paris-Est-Créteil. Le coprésident du GNDA, Marc Monchaux a appelé les acteurs du secteur à ne pas se comporter comme des *"incapables majeurs"* face à cette démarche qui ne doit pas être mise en œuvre uniquement pour satisfaire les tutelles, a-t-il ajouté. Le concept étant en évolution, il génère des confusions, chacun semble y aller de sa définition et de ses approches. Entre RSE, RSA et RSO, certains privilégiant l'économie, l'environnement ou le social et les référentiels et normes se multiplient. Avec ses défauts, la norme Iso 26000 — sur la responsabilité sociétale — mettrait, de l'avis des intervenants de la journée, plus ou moins tout le monde d'accord. Elle donne les bases de ce que pourrait être une démarche globale de responsabilité sociale. Elle s'appuie sur des grands principes comme la redevabilité, estimant que toute entreprise est redevable à la société ou encore la transparence, l'éthique, la loyauté dans les affaires et même les droits de l'homme.

L'exemple de l'Adapei de Loire-Atlantique

Tout cela se traduit par une approche globale centrée en priorité sur la gouvernance et l'organisation avec un vocabulaire pas forcément adapté au secteur médico-social, selon Jean-Luc Poisson, consultant associé du cabinet Quendya. Prenant l'exemple de l'Adapei 44 (Loire-Atlantique), qu'il a accompagnée dans la mise en place d'une démarche RSO, il signale que cette association a retenu cinq domaines d'action : l'environnement ; les usagers ; la gouvernance ; les partenariats et les RH. Pour lui, il y a différentes façons de se lancer dans la RSO. La structure peut ainsi partir d'initiatives ponctuelles existantes pour ensuite concevoir une démarche autour de ces actions. L'autre modalité repose sur le suivi des normes en vigueur. Une variante consiste à s'approprier les référentiels en créant ses propres guides. Enfin, la démarche peut aussi être élaborée à partir des outils existants — comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), analyses de risques — par rapport à des thématiques données.

Même si la structure choisit d'inventer son propre système, elle devra veiller à ne pas trop s'éloigner des référentiels qui ont mis en place un langage commun sur le territoire, voire au niveau international, a-t-il prévenu. Et de citer en exemple l'Agence nationale d'appui à la performance (Anap) dont les actions peuvent dépasser les frontières, et de penser que l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) devrait suivre le même chemin pour ses recommandations. Pour Marc Marhadour, directeur général de l'Adapei 44, *"la RSE permet de sortir de l'entre-soi. Les recommandations de l'Anesm sont peu connues et restrictives. La RSE touche un champ plus large qui appelle à échanger sur sa démarche qualité avec d'autres acteurs du secteur mais aussi hors secteur."*

Le développement de la RSO passe par la communication

Finalement, pour ceux qui l'ont adoptée, la RSO est une façon de réinterroger les outils qualité instaurés par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ce n'est pas un nouveau dispositif qui se juxtaposerait aux autres — évaluation interne, évaluation externe —, c'est plutôt une philosophie. Si le rapport de RSE n'est pas une obligation pour les petites structures, il est vivement conseillé pour des raisons de communication, et les industriels l'ont bien compris. Dans le secteur médico-social, quelques rares initiatives émergent. Il y a trois ans, la filière entreprises de l'Association des paralysés de France (APF) a ainsi créé la nuit de la RSE, une semaine avant la semaine nationale dédiée aux handicap. Serge Widawski, directeur national d'APF entreprises, a signalé que dans ce cadre plus d'une centaine de projets ont été présentés. De son côté, le Crédit coopératif a participé avec l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) à l'élaboration d'un guide des pratiques RSE dans l'ESS diffusé en novembre dernier.

Lydie Watremetz